

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 26 novembre 2024 à 18 heures 00, à l'Hôtel de Ville d'AUMALE, sous la présidence de M. François SELLIER, Maire d'Aumale.

Etaient présents M. François SELLIER, Mme Danielle LANSOY-CARON, M. Marc DOOM, Mme Hélène AGIER, M. Philippe LUCAS, Mme Mady DUPONT, M. Jean-Pierre BASSET, Mme Carole BOURDON, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ, Mme Jessica DECOUDRE, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, M. Christian FRANCOIS, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Olivier LEULLIER.

Etaient excusés : Mme Patricia HART. M. Bruno PARSY a donné pouvoir à M. Christian FRANCOIS, Mme Claire DEVAUX a donné pouvoir à Mme Mady DUPONT.

M. François SELLIER, Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
- Désignation du secrétaire de séance
- Attribution des commissions
- Divers
- Questions diverses

Monsieur Le Maire indique vouloir retirer de l'ordre du jour « délégations des adjoints » puisqu'un arrêté du Maire par délégation est suffisant.

PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 est adopté.

DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé et désigné, à l'unanimité Monsieur Alain BELOU pour assurer ces fonctions.

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités précise que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Il est décidé de créer les commissions suivantes :

- Finances
- Urbanisme
- PLU
- Travaux et réseaux
- Foire
- Fleurissement, environnement, cadre de vie
- Affaires Scolaires
- Circulation – petit entretien – efficacité énergétique
- Cimetière
- Fêtes et cérémonies
- Communication

- Marché
- Jeunesse
- Sport et vie associative
- Culture – Patrimoine – Tourisme
- PCS – Sécurité

COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERNES

<p>COMMISSION FINANCES François SELLIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Carole BOURDON - Christian FRANCOIS - Olivier LEULLIER - Jean-Pierre BASSET - Bruno PARSY - Jack LECLERC-FOURQUEZ
<p>COMMISSION URBANISME François SELLIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Jack LECLERC-FOURQUEZ - Christian FRANCOIS - Jean-Pierre BASSET - Claire DEVAUX
<p>COMMISSION PLU François SELLIER</p>	<p>Ensemble du Conseil Municipal à l'exception de Marc DOOM</p>
<p>COMMISSION TRAVAUX ET RESEAUX François SELLIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Marc DOOM - Alain BELOU - Jean-Pierre BASSET - Jack LECLERC-FOURQUEZ - Christian FRANCOIS - Françoise ADAM - Mady DUPONT
<p>COMMISSION FOIRE François SELLIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mady DUPONT - Alain BELOU - Olivier LEULLIER - Françoise ADAM - Christian FRANCOIS

COMMISSION FLEURISSEMENT – ENVIRONNEMENT- CADRE DE VIE Danielle LANSOY-CARON	<ul style="list-style-type: none"> - Mady DUPONT - Anne-Marie DEVIGNE - Alain BELOU - Olivier LEULLIER - Bruno PARSY - Françoise ADAM
COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES Danielle LANSOY-CARON	<ul style="list-style-type: none"> - Anne-Marie DEVIGNE - Mady DUPONT - Jessica DECOUDRE - Patricia HART - Carole BOURDON
COMMISSION CIRCULATION – PETIT ENTRETIEN – EFFICACITE ENERGETIQUE Marc DOOM	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Pierre BASSET - Françoise ADAM - Mady DUPONT - Anne-Marie DEVIGNE
COMMISSION CIMETIERE Marc DOOM	<ul style="list-style-type: none"> - Mady DUPONT - Jack LECLERC-FOURQUEZ - Carole BOURDON - Anne-Marie DEVIGNE - Claire DEVAUX
COMMISSION FETES ET CEREMONIES Marc DOOM	<ul style="list-style-type: none"> - Jessica DECOUDRE - Patricia HART - Olivier LEULLIER - Alain BELOU - Carole BOURDON
COMMISSION COMMUNICATION Hélène AGIER	<ul style="list-style-type: none"> - Claire DEVAUX - Alain BELOU - Christian FRANCOIS - Bruno PARSY - Olivier LEULLIER
COMMISSION MARCHE Alain BELOU	<ul style="list-style-type: none"> - Olivier LEULLIER - Hélène AGIER - Claire DEVAUX - Jean-Pierre BASSET
COMMISSION JEUNESSE Hélène AGIER	<ul style="list-style-type: none"> - Claire DEVAUX - Carole BOURDON - Bruno PARSY - Jack LECLERC-FOURQUEZ - Jessica DECOUDRE - Patricia HART - Mady DUPONT

COMMISSION SPORT ET VIE ASSOCIATIVE Philippe LUCAS	- Patricia HART - Jean-Pierre BASSET - Alain BELOU
COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE – TOURISME Philippe LUCAS	- Christian FRANCOIS - Bruno PARSY - Alain BELOU - Claire DEVAUX - Anne-Marie DEVIGNE - Olivier LEULLIER
PCS – SECURITE Jean-Pierre BASSET	- Bruno PARSY - Jack LECLERC-FOURQUEZ - Françoise ADAM - Patricia HART

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire à main levée les membres de la commission d'appel d'offres, comme suit :

Marc DOOM, Jean-Pierre BASSET, Philippe LUCAS titulaires ;

Christian FRANCOIS, Bruno PARSY, Jack LECLERC FOURQUEZ, suppléants.

COLLEGE HENRI DUNANT

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire à main levée les représentants au sein du Conseil d'Administration du Collège Henri Dunant, comme suit :

Titulaires

- Danielle LANSOY-CARON
- Anne-Marie DEVIGNE

Suppléants

- Patricia HART
- Françoise ADAM

ECOLE LUCIE AUBRAC

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire à main levée les représentants au sein du Conseil d'Ecole Lucie Aubrac, comme suit :

Titulaire

- Danielle LANSOY-CARON

Suppléant

- Mady DUPONT

EHPAD RESIDENCE DUC D'AUMALE

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire à main levée les représentants au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Résidence du Duc d'Aumale, en rappelant que Monsieur le Maire en est membre de droit, comme suit :

Titulaires

- Marc DOOM
- Danielle LANSOY-CARON

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ETUDE DE SECURISATION EN EAU POTABLE

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire à main levée les membres de la commission d'appel d'offres, comme suit :

Titulaires

- François SELLIER

Suppléants

- Marc DOOM

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire à main levée les membres qui siégeront au Syndicat Départemental d'Energie (CLE n°13), comme suit :

Titulaire : François SELLIER
Suppléant : Christian FRANCOIS

SIGE

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire à main levée les membres qui siégeront au SIGE comme suit :

Titulaires :

- François SELLIER
- Marc DOOM
- Christian FRANCOIS

Suppléant :

- Jean-Pierre BASSET

CNAS

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire à main levée le représentant de la commune au CNAS, comme suit :

Titulaire : Danielle LANSOY-CARON

CORRESPONDANT DEFENSE

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire à main levée le correspondant défense de la commune.

Titulaire : Jean-Pierre BASSET

DIVERS

INDEMNITE DE FONCTIONS CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 novembre fixant les indemnités de fonction de maire et des adjoints,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'articles L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation et, à la condition que les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soient pas dépassées,

Considérant que Monsieur le Maire souhaite deux Conseillers Municipaux Délégués,

Considérant que Monsieur le Maire souhaite leur attribuer une indemnité de fonction,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 26 novembre, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Conseiller Municipal Délégué à 10,7 % de l'indice 1027.

SORTIE DE L'INVENTAIRE DE LA SALEUSE

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
ARTICLES (CHAP) – OPERATION	ARTICLES (CHAP) – OPERATION
192 (040) : Plus ou moins-values sur cession : 9215.00	2157 (040) : Matériel et outillage technique : 9377.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
ARTICLES (CHAP) – OPERATION	ARTICLES (CHAP) – OPERATION
6751 (042) : Valeur comptable des immobilisations cédées : 9377.00	7761 (042) : Différences sur réalisations : 9215.00

Total dépenses	18 592.00	Total Recettes	18 592.00
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

SORTIE DE L'INVENTAIRE MAISON LAVOLEE

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
ARTICLES (CHAP) – OPERATION	ARTICLES (CHAP) – OPERATION
192 (040) : Plus ou moins-values sur cession : 115.00	2131 (040) : Bâtiments publics : 25 115.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
ARTICLES (CHAP) – OPERATION	ARTICLES (CHAP) – OPERATION
6751 (042) : Valeur comptable des immobilisations cédées : 25 115.00	7761 (042) : Différences sur réalisations : 115.00

Total dépenses	25 230.00	Total Recettes	25 230.00
----------------	-----------	----------------	-----------

DECISION MODIFICATIVE EAU

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
ARTICLES (CHAP) – OPERATION	ARTICLES (CHAP) – OPERATION
2315 (23) : Installation, matériel et outillage : -600.00	001 (001) : Excédent d'investissement reporté : -600.00

Total dépenses	- 600.00	Total Recettes	- 600.00
----------------	----------	----------------	----------

BUDGET ASSAINISSEMENT : DIFFERENCE SUR REPRISE D'EXCEDENTS

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
ARTICLES (CHAP) – OPERATION	ARTICLES (CHAP) – OPERATION
2315 (23) : Installation, matériel et outillage : 32 318.23	001 (001) : Excédent d'investissement reporté : 32 318.23

Total dépenses	32 318.23	Total Recettes	32 318.23
----------------	-----------	----------------	-----------

CREATION DE POSTE A TEMPS NON COMPLET

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet en raison de l'autorisation d'une activité à titre accessoire.

Considérant la nécessité de créer l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 24h30 en raison de l'autorisation d'une activité à titre accessoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De la suppression d'un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet
- De la création d'un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 24h30 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'assistante administrative.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

AGENDA CM

- Vendredi 29 novembre à 17h : Assemblée Générale de l'ESA Pétanque – Salle du Conseil
- Vendredi 29 novembre à 19h30 : Remise des lots du festival d'Automne en Salle du Conseil
- Dimanche 01 décembre : Hommage aux morts pour la France pendant les guerres en AFM
10h30 : rdv cour de la mairie d'Aumale
11h : cérémonie à Ellecourt
- Lundi 2 décembre à 14h30 : Assemblée Générale de l'ADMR Aumale – Salle de Yoga
- Samedi 7 et dimanche 8 décembre de 9h à 19h : Marché de Noël – Halle au Beurre
- Samedi 7 décembre de 10h à 17h : Marché de Noël des Amis de la Maison de Retraite – Hall de l'EHPAD
- Samedi 7 décembre : Sainte Barbe et Sainte Cécile
16h15 : Réunion des autorités à la caserne
Dépôt de gerbe, remise de grades et distinctions
18h : Grand' Messe en musique
20h : Banquet
- Lundi 9 et mardi 10 décembre : distribution des colis aux habitants de plus de 67 ans
- Vendredi 13 décembre à 19h : repas du personnel communal – Salle des Fêtes
- Dimanche 15 décembre à 15 h : Arbre de Noël Municipal – Halle au Beurre

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Christian FRANCOIS demande à Monsieur Le Maire si « le champagne et les petits fours vont couler à flot cette année également ». Monsieur Le Maire indique qu'une attention particulière sera portée à la réduction du coût budgétaire de l'événement.
- Monsieur Philippe LUCAS tient à remercier le service technique pour l'aide à l'organisation du grand prix cyclo-cross d'Aumale qui sera reconduit l'année prochaine.
- Monsieur Christian FRANCOIS souhaite remercier l'investissement de Monsieur Alain BELOU lors de la foire Saint-Martin et notamment pour l'organisation des repas sous la Halle au Beurre. Ce sont 523 repas qui ont été servi lors du service du midi et du soir.

L'ordre du jour est épuisé.

La secrétaire,
Alain BELOU



SEANCE LEVEE A 18 HEURES 58

Le Maire,
François SELLIER



